Apei de la Boucle de la Seine

agir ensemble avec nos différences

Soutenez notre professionnalisation et notre inclusion

Grâce à votre taxe d'apprentissage

vous pouvez financer la **formation professionnelle** dans nos ESAT, notre IMPro et notre SESSAD Pro

Qu'est-ce qu'un ESAT ?

Qu'est-ce qu'une taxe d'apprentissage ?

Comment ça se passe ?

Tournez la page pour en savoir plus

Qu’est-ce qu’un ESAT, un IMPro et un SESSAD Pro ?

Les ESAT (établissements et services d’aide par le travail) sont des établissements médico-sociaux qui accueillent des adultes ayant le statut de travailleurs handicapés, dans un environnement protégé.

Les IMPro (Institut Médico-Professionnel) accueillent des adolescents et jeunes majeurs en situation de handicap, et **les SESSAD Pro (Service d'Éducation Spécialisée et de Soins À Domicile)** accompagnent, en lien avec leurs familles, des jeunes en formation professionnelle de 16 à 25 ans dans leur parcours de formation en milieu ordinaire (collèges, lycées ou CFA) et leurs projets d’insertion socio-professionnelle.

Créée en 1963, l’Apei de la Boucle de la Seine gère 4 ESAT qui font partie de nos « Ateliers de la Boucle de la Seine » (ATBS), un IMPro et un SESSAD Pro, permettant la formation et l'insertion de 300 travailleurs handicapés.

Nos métiers : Entretien d’espaces verts, restauration, imprimerie, blanchisserie, etc.

Tout savoir sur la taxe d'apprentissage

La TA est un impôt obligatoire

Grâce à elle, toutes les entreprises ont la possibilité de financer les dépenses liées à l'apprentissage et aux formations technologiques et professionnelles. C'est le seul impôt que les entreprises peuvent attribuer en toute liberté à qui elles souhaitent, selon leur sensibilité et les valeurs qu'elles veulent défendre dans le monde du travail et dans la société.

« Loi Avenir professionnel »

L'ancien *hors quota* pour les ESAT est désormais appelé *Solde de la taxe d'apprentissage*, et vous avez la possibilité de verser directement **13%** de votre taxe d'apprentissage à tout établissement habilité de votre choix.

Montant de la taxe

En **2022** votre taxe d'apprentissage s'élève à **0,68%** de votre masse salariale brute **2021**

Cette taxe se divise en 2 parties

- Une 1ère partie *Quota* qui permet de verser **87%** de la TA à votre OPCO de branche, avec comme seuls bénéficiaires les CFA
- Une 2ème partie *Solde de la taxe d'apprentissage*, à hauteur de **13%** de la TA, à verser à l'établissement de votre choix **avant le 31 mai 2022**

Pourquoi nous verser votre taxe d'apprentissage ?

Parce que vous lui donnerez ainsi une dimension supplémentaire, celle de la solidarité et du soutien à l'inclusion des personnes en situation de handicap. Vous participerez à la qualité de leur formation et à la consolidation de leur avenir. **Vous rendrez la société plus inclusive et solidaire.**

Vous pouvez nous verser directement et sans intermédiaire la somme correspondant à 13% de votre Taxe d'apprentissage soit 0,68% de votre masse salariale brute 2021 par chèque ou virement

Ils nous l'ont déjà donné :

L'ORÉAL · CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE · afdas · AGEFOS PME · Fafiec · Constructys Votre partenaire compétences

4 objectifs

que votre TA va contribuer à financer

1 Professionnaliser et renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap en entreprises et en centre de formation

2 Compétences

Financer les actions de formation dites « compétences clés » : les savoirs de base, le passage du permis de conduire, etc.

3 Se renouveler

Créer de nouveaux ateliers : art floral, bio nettoyage, cuisine centrale

Moderniser nos salles de formation

4 Mieux s'équiper

Achat d'une serre, équipement en outils numériques : tablettes, ordinateurs adaptés, écrans interactifs

Une de nos fiertés, la RAE !

(Reconnaissance des Acquis de l'Expérience) En janvier 2021, deux nouveaux candidats travaillant dans l'atelier traiteur/cuisine de notre ESAT « Le Castel », **Victoria et Blaise,** l'ont validée via le dispositif « Différent et compétent »

Qu’est-ce qu’il faut faire ?

1 Je complète le formulaire ci-joint

et je précise à quel(s) établissement(s) mon entreprise souhaite verser le(s) montant(s) à attribuer

2 Je renvoie le formulaire

accompagné d’un chèque
ou d’un virement en prenant contact avec l’Apei-bs
siege-social@apei-bs.asso.fr

3 Je double d’un mail

contenant en pièce jointe le formulaire rempli
à : **siege-social@apei-bs.asso.fr**

4 Je reçois un reçu

Grâce à vous, nous pourrons

agir ensemble avec nos différences

Annuaire des établissements

Le Castel
ESAT

117 rue de la Couture d'Auxerre
92230 **Gennevilliers**
01 47 92 17 52
esat-castel@apei-bs.asso.fr

Les Cerisiers
ESAT

6 Avenue des Pierres Mayettes
92230 **Gennevilliers**
01 47 60 91 03
esat-cerisiers@apei-bs.asso.fr

Les Voies du bois
ESAT

199/203 rue des Voies du Bois
92700 **Colombes**
01 47 60 06 07
esat-vdb@apei-bs.asso.fr

Les Bouleaux
ESAT

1/4 place du Village
92230 **Gennevilliers**
01 47 56 16 09
esat-bouleaux@apei-bs.asso.fr

La Dauphinelle
IMPro

88 rue du Marechal Joffre
92700 **Colombes**
01 47 82 35 73
eme-dauphinelle@apei-bs.asso.fr

Les Tilleuls
SESSAD Pro

21 rue du Docteur Emile Roux
92110 **Clichy**
01 47 82 35 73
emp-tilleuls@apei-bs.asso.fr

Nous vous invitons avec plaisir à les visiter !

Apei de la Boucle de la Seine
agir ensemble avec nos différences

Taxe d'apprentissage 2022
Versement de solde

à envoyer avant le 31 mai 2022

Formulaire à retourner à
Apei de la Boucle de la Seine (taxe d'apprentissage)
1 boulevard Charles de Gaulle 92707 Colombes cedex
en doublant l'envoi d'un mail à siege-social@apei-bs.asso.fr

Contact : 01 42 42 19 91

Entreprise

Nom : .....

Siret / Siren : ..... Code NAF : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Mail : .....

Responsable de la taxe d'apprentissage (personne à contacter)

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Tél : ..... Mail : .....

Le versement de la taxe d'apprentissage s'effectue à l'ordre d'un ou plusieurs établissements au choix.

Versement du solde de votre taxe d'apprentissage

dans la limite de 13% de votre TA, soit 0.68% de votre masse salariale brute 2021

Vous voulez verser quelle somme à quel établissement ?

- ☐ Les Cerisiers : ..... €
- ☐ Les Bouleaux : ..... €
- ☐ Les Voies du bois : ..... €
- ☐ Le Castel : ..... €
- ☐ La Dauphinelle : ..... €
- ☐ Les Tilleuls : ..... €

☐ Chèque(s) joint(s) ☐ Virement (nous contacter par mail)

Un grand merci de la part de l'Apei de la Boucle de la Seine

01 42 42 19 91 · siege-social@apei-bs.asso.fr · https://apei-bs-asso.fr